



---

Etaient présents : François DESCOEUR, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Michel FABRE, François LACHAZE

Représentés: Christian LAFARGE par Bruno FAURE

#### Ordre du Jour

- Marché de travaux du Col de Légal
- Action "Transport à 1€ pour les sorties culturelles des écoles"
- Marché de travaux : hôtel d'entreprises
- Convention Office de Tourisme
- Evolutions des statuts

---

#### 1. Marché de travaux : Col de Légal (DEB 2016 059)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé de procéder au réaménagement du foyer d'activités et d'hébergement du Col de Légal.

- Lot 1 : Démolition: SARL Bergheaud à Mauriac pour un montant de 18 000.00€HT
- Lot 2 : Terrassement - VRD: SARL Bergheaud à Mauriac pour un montant de 69 444.00€HT
- Lot 3 : Assainissement: SARL Bergheaud à Mauriac pour un montant de 41 600.00€HT
- Lot 4 : Travaux paysagers: CONSTANT Remy à Fontanges pour un montant de 3080.00€HT
- Lot 5 : Gros oeuvre: SAS COSTA FERREIRA à Sansac de Marmiesse pour un montant de 274 997.91€HT
- Lot 6: Charpente et ossature bois et bardage bois, menuiseries extérieures bois : SARL GUILLAUMIE à Aixe sur Vienne pour un montant de 480 000.00€HT
- Lot 7: Couverture zinc: SARL DJILALI Michel et Fils à Aurillac pour un montant de 63 910.89€HT
- Lot 8: Etanchéité: SAS Auritoit à Aurillac pour un montant de 7 212.98€HT
- Lot 9: Plafonds cloisons doublage peinture: SARL CANCE à Aurillac pour un montant de 210 500.00€HT
- Lot 10: Menuiseries intérieures bois: SARL Hubert JOANNY à St Martin Vx pour un montant de 124 509.82€HT
- Lot 11: Mobilier :SARL VERGNE Menuiserie à Arpajon sur Cère pour un montant de 99 579.00€HT
- Lot 12: Carrelages faïences: SAS Brunhes et Jammes à Aurillac pour un montant de 57 000€HT

Lot 13: Sols souples: SAS PGB Viaduc moquette à Aurillac pour un montant de 47 115.54€HT

Lot 14: Serrurerie: EURL IZOULET Patrick à Aurillac pour un montant de 29 559.32€HT

Lot 15 : cuisine: en cours d'attribution

Lot 16: ventilation, plomberie, sanitaire, chauffage : SARL LAVERGNE André à Pleaux pour un montant de 213 000.00€HT

Lot 17: Electricité courants forts: SARL SOGELEC à Aurillac pour un montant de 110 868.05€HT

Lot 18: Courants faibles équipements: SARL RESINTEL à Aurillac pour un montant de 54 976.93€HT.

Soit un montant total de 1 905 354.44€HT (avant attribution du lot cuisine)

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions de la commission d'appel d'offres.

## 2. Transport culture 1€ (DEB 2016 060)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers a axé une importante partie de sa programmation culturelle à destination des enfants notamment en temps scolaire.

Les spectacles en temps scolaire sont gratuits. Il propose que pour faciliter l'organisation et le déplacement des groupes, la Communauté de Communes puisse engager une prise en charge des frais de transports. Il est donc proposé de mettre en place un transport à 1€, la CCPS prenant en charge le surplus.

→ Les élus valident à l'unanimité, la proposition du Président.

## 3. Hôtel d'entreprises

### a. Avenant au Marché de l'Hôtel d'entreprises (DEB 2016 057)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers a attribué les marchés de l'Hôtel d'entreprises lors de la séance de bureau du 7 juillet 2016.

Il convient de prendre des décisions concernant les propositions d'avenants :

- avenant n°1 au lot n°3 attribué à l'entreprise Maçonnerie BLANC: +6857.40€HT.
- sous traitance de l'entreprise Blanc à l'entreprise BERGHEAUD, pour le lot 1,
- avenant aux lots 5 et 10 du marché attribué à la SARL PALLAT JOANNY, il convient de passer un avenant administratif. En effet, la SARL PALLAT JOANNY fait désormais partie de la SARL Hubert JOANNY.

→ Les élus entérinent à l'unanimité, la proposition du Président concernant ces avenants.

### b. Déclaration sans suite du lot 16 de l'Hôtel d'entreprises (DEB 2016 058)

Le Président informe les élus des erreurs juridiques qui ont été constatées sur le lot 16 après la mise en concurrence mettant en cause la sécurité juridique de la procédure et du marché qui aurait été conclu. Il propose de déclarer sans suite le lot 16 photovoltaïque de cette procédure adaptée en référence à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, la proposition du Président, et l'autorisent à signer tous documents afférant à cette décision.

#### 4. Convention Bail OT Salers (DEB 2016 061)

Le Président rappelle que les bureaux de l'OT de Salers sont actuellement hébergés dans des locaux communaux. Désuets et énergivores, il précise que ceux-ci font l'objet d'une étude de réaménagement et que la consultation des entreprises va être organisée prochainement.

Il précise que la mairie de Salers a le projet de réhabiliter des locaux connexes à l'office de tourisme. Le Président propose donc que la consultation des entreprises, les marchés et les travaux fassent l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune, afin de mutualiser les actions.

D'autre part, il précise qu'il faut signer un bail de mise à disposition de locaux entre la commune et la communauté de communes.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer tous documents afférant à ce dossier.

#### 5. Evolution des statuts

Le Président fait lecture de l'évolution des statuts de la CCPS, issue des obligations de la loi NOTRe. Il rappelle que ces statuts seront mis aux voix lors du prochain conseil communautaire.